

Courrier recommandé

Le 24 mai 1979

Smart & Biggar
C.P. 2999, Succursale D
Ottawa (Ont)
K1P 5Y6

Demande n^o: 211920
Demandeur: Société Polaroid
Titre: Enduit de planéité opaque

Messieurs,

Dans votre lettre du 14 mai 1979, vous avez refusé de fournir les détails de la procédure de conflit concernant la demande semblable présentée aux États-Unis, que l'examineur vous avait demandée le 13 février 1979, conformément à la règle 39(1)c) du Règlement régissant les brevets.

Vous avez toutefois déclaré qu'il existait un conflit réel à l'égard du brevet auquel a abouti la demande présentée aux États-Unis. Il est donc évident que le demandeur possède des renseignements sur ledit conflit et, par conséquent, sur la demande correspondante présentée aux États-Unis.

Comme vous avez enfreint la règle 39(4), je me vois dans l'obligation de refuser ladite demande, à moins de recevoir l'information pertinente d'ici deux mois.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

J.H.A. Gariépy
Commissaire des brevets

